



Les fleurs à l'honneur chez Jacky



Sous les lumières de Noël



Ferme d'Orsonville

## Villiers Info n° 3 - Décembre 2009

### Edito

Objectifs annuels atteints pour l'équipe municipale avec la passation des deux gros marchés publics de la station d'épuration et de la première partie de la rénovation de la piscine. L'an prochain sera l'année des gros travaux spectaculaires. Les études étaient moins visibles mais il fallait absolument passer par cette étape pour y parvenir.



Objectifs atteints aussi avec de nombreuses autres réalisations pour toutes les commissions, chaque responsable va avoir à cœur de vous les présenter dans ce numéro 3 du journal municipal. Certaines d'entre elles changent la physionomie de notre village, ce fut le cas pour le fleurissement qui nous a valu une récompense très encourageante du Conseil Général.

Tout ceci a encore pu être réalisé cette année sans augmentation des taux d'imposition communaux. Si vos impôts locaux ont connu une légère hausse cela est dû uniquement à l'ajustement de la valeur locative par l'administration et à l'augmentation des autres taux principalement du département.

Il y a quelques semaines nous vous avons conviés à une réunion publique pour vous présenter notre travail et pour vous écouter, merci à ceux, peu nombreux, qui sont venus. Nous sommes persuadés que cette participation modeste n'était pas un signe d'indifférence mais au contraire un message de satisfaction et de confiance.

Nous aurons l'occasion de nous réunir de nouveau pour les vœux de la municipalité fin janvier au cours d'une soirée où vous êtes tous invités. De plus, certains d'entre vous vont se retrouver ensemble pour le réveillon du 31 décembre. En attendant ces bons moments de rassemblement et de convivialité, je vous souhaite de bonnes fêtes de Noël et de fin d'année au nom de toute l'équipe municipale.

Votre Maire  
Gilles GATTEAU

### Un Contrat Rural est-ce possible ?

La commune a juste commencé à travailler avec le Conseil Général de Seine et Marne et avec le Conseil Régional d'Ile de France sur un projet de mise en place d'un Contrat Rural subventionné.

De quoi s'agit-il : d'un programme de travaux communaux cohérent composé d'au moins trois sujets importants que ces autorités supra-communales pourraient financer jusqu'à 80% avec une somme plafond de travaux subventionnés fixée à 300000€.

Dans un premier temps nous avons proposé la restauration de la serre municipale, la mise aux normes des ateliers municipaux, la restructuration de l'entrée du parc de la mairie y compris l'intégration de la problématique d'un parking public, de la circulation à l'intérieur du parc et la réalisation d'une boucle verte

Tout ceci ne sera possible qu'après des diagnostics et différentes études architecturales et paysagères à financer bien sûr mais qui sont obligatoires pour prétendre à un tel contrat. Ce sera long et difficile, et nous n'en sommes qu'au tout début de la démarche, mais, l'enjeu financier (240000€) vaut qu'on y consacre de l'énergie, nous allons faire tout notre possible pour y aboutir.

Comme il faut bien se lancer, nous avons déjà voté la réalisation d'un bilan sanitaire de la serre par un architecte du patrimoine pour laquelle nous avons obtenu une subvention du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français de 80% du coût hors taxe (soit 1760€) ; C'est un début qui nous permettra d'avoir les données qui nous manquent pour répondre aux questions: comment, quoi et combien? Questions que nous nous posons sur la réhabilitation de ce patrimoine remarquable de la commune. Affaire à suivre donc !

#### Comité de rédaction

G. Gatteau, C. Pierquin, V. Gatteau, A. Truchon,  
C. Pellissier, P. Hoffman, P. Dothée, I Gardiol.

#### Réalisation

Photolabo Hassler  
4 rue Dancourt - 77300 Fontainebleau  
Tél. : 01 64 22 24 39 - www.photolabohassler.fr



## **Villiers-en-Bière : village fleuri**

Pour la première fois depuis de nombreuses années, le village a été mis en valeur par un fleurissement utilisant des techniques et des moyens modernes. Cette année la mairie a investi dans des supports permettant d'ajouter des touches colorées dans nos rues : suspensions, bacs, jardinières. Les agents municipaux ont fait le maximum pour planter et entretenir ce fleurissement ce qui a mis en valeur notre joli village.

Nous avons concouru pour le 50<sup>ème</sup> concours régional des villages fleuris. Notre classement est très encourageant puisque nous avons reçu la **fleur de vermeil**. (2<sup>ème</sup> place). Gageons que l'année prochaine notre équipe aura encore plus à cœur de fleurir ce village qui le mérite bien.

La benne à végétaux est devenue remorque municipale dans l'enceinte du parc.

Il est rappelé que cette benne à végétaux (chèrement louée) était prévue pour recueillir des coupes de haies qui ne pouvaient être prises totalement lors du ramassage des déchets verts ; cette benne est désormais remplacée par une remorque et est gérée par nos agents communaux. Elle ne peut recevoir que **des coupes de haies** qui ne peuvent être prises par le ramassage des déchets verts. Cependant, seuls les branchages entreposés dans cette remorque peuvent être broyés pour faire du compost ; le mélange composé de feuilles pose problème à nos agents car le broyeur ne peut broyer du feuillage et au contraire cela empêche le bon fonctionnement de cette machine en provoquant des bourrages. Alors, en citoyens respectueux du personnel, du matériel et de l'environnement pensons au tri avant de déposer des déchets végétaux. Eden Hookumchand, agent communal, n'hésitera pas à vous conseiller en cas de problème.

Nous relayons aussi la proposition de la Communauté de Communes des Pays de Bière (lettre distribuée dans les boîtes) qui propose à tous les habitants la mise à disposition de composteurs individuels leurs permettant la production de compost avec ses propres déchets.

Toutes ces mesures permettent d'enrichir la nature tout en utilisant les déchets qui font déborder nos poubelles.

## **LES POS/PLU**

Les communes sont régies par des POS (plans d'occupations des sols) et à partir de

2010, des PLU (plans locaux d'urbanisme) devront être mis en place. Pour certaines communes cette procédure est déjà effective.

Les habitants de notre commune ont été informés individuellement ainsi que par affichage municipal et deux insertions dans les publications légales de la République et du Parisien que notre POS fait l'objet d'une modification en 2009. Une réunion publique s'est déroulée le mercredi 2 décembre 2009 ; Le bureau d'études « extra-muros » a expliqué les raisons de cette mise à jour. De plus, un registre a été mis à disposition des habitants du 10 novembre au 11 décembre 2009 afin de faire part de leurs remarques. La prochaine fois que le POS sera revu, il prendra la forme d'un PLU (plan local d'urbanisme) nouvelle structure mise en place dans les communes.

De même une enquête publique relative à la révision de la Charte du Parc Naturel du Gâtinais Français s'est déroulée du 5 octobre au 7 novembre 2009. Un registre a été mis à la disposition des habitants pendant cette période ; Peu d'habitants de notre commune sont venus prendre connaissance de cette Charte qui va s'imposer aux communes dépendantes du PNR pour une durée d'environ 12 ans.

## **L'avancée des travaux à la mairie...**

Après une remise en état d'une partie des locaux qu'occupait l'ancienne secrétaire de mairie au rez-de-chaussée (cuisine évoluant en salle d'archives vivantes) et arrière-cuisine plus appropriée au « bien-être » de notre personnel communal, une partie du 1<sup>er</sup> étage a été mise en conformité et réhabilitée. Elle permettra aux élus de mieux s'organiser pour faire évoluer les dossiers communaux et éventuellement rencontrer nos habitants dans des conditions de discrétion plus appropriées.

## **Des informations administratives**

L'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) a informé la commune qu'une enquête sur le patrimoine des ménages résidant en France (patrimoine financier, immobilier et professionnel) est réalisée d'octobre 2009 à janvier 2010 ; Quelques familles de notre commune seront sollicitées. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec eux ; Il sera muni **d'une carte officielle l'accréditant**.

Cette enquête doit améliorer la connaissance des mécanismes de constitution et de transmission du patrimoine économique mais également des identités familiales et culturelles. Des comparaisons internationales sur la réussite sociale des ménages seront

également possibles. En effet, des enquêtes similaires sont réalisées dans d'autres pays européens.

Si des problèmes se posaient, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la mairie.

## **Carillon**

On le sait, depuis 1905, l'Église est séparée de l'État avec pour conséquence, entre autres, que depuis lors, l'entretien du patrimoine immobilier religieux est resté à la charge des communes. Villiers-en-Bière n'échappe pas à cette règle.

Nous avons la chance d'avoir une église dont la toiture est saine et hors d'eau, les murs en état et les vitraux intacts. Les tuiles ont récemment été démoissées, les abords nettoyés et fleuris et Saint-Éloi est désormais illuminée la nuit par des rampes basse tension économes et respectueuses de l'environnement.

Une ombre cependant à ce tableau : après plusieurs siècles de bons et loyaux services, le système de fixation de la cloche donne des signes évidents de faiblesse rendant son utilisation dangereuse. C'est d'autant plus dommage que, depuis quelque temps, les autorités religieuses ont décidé de réveiller la belle endormie et d'y célébrer de nouveau des offices, d'abord quelques dimanches dans l'année puis toutes les six semaines.

Quatre entreprises très spécialisées se sont donc succédées au chevet de notre cloche pour un diagnostic sans appel : la cloche du XVI<sup>ème</sup> siècle risquait de se décrocher en pleine volée ! Il fallait réparer. A partir de là, il devenait évident que, quitte à mettre cette cloche en sécurité, autant la doter de moyens modernes de sonner. Le conseil municipal a voté dans ce sens il y a quelques semaines. Depuis lors, un dossier de subvention a été monté pour être présenté aux organismes susceptibles de nous aider



## es du village

financièrement et, après accord, les travaux pourront commencer courant 2010.

Il y aura toujours des choses plus urgentes ou peut-être plus indispensables que de restaurer la cloche d'une église. Cela dit, sept siècles après sa construction, Saint-Éloi nous est parvenue dans un état de bonne conservation. Il est de notre devoir de l'entretenir et de la préserver pour ceux qui nous suivront.

### Illuminations

L'année dernière déjà, dans un souci d'économie, de praticité et aussi de changement, il avait été décidé d'acheter une partie des éclairages de Noël plutôt que de les louer tous les ans à fonds perdus. C'était le cas notamment des guirlandes à diodes de la place. Non seulement elles ont été réinstallées cette année mais enrichies de nouvelles pour un effet plus étoffé.

Deux nouveautés cependant pour ces fêtes 2009 : quelques vasques du fleurissement de cet été ont été conservées sur les candélabres pour accueillir une combinaison de branchages et de guirlandes aux entrées du village, des domaines d'Orsonville, de la Gardiole et à la Glandée. D'autre part, pour éviter le disgracieux poteau qui amenait l'électricité sur le terre-plein central de la place et qui coûtait cher à installer et à enlever, une ligne électrique a été enfouie sous la route pour fournir un branchement désormais permanent pour les illuminations, naturellement, mais aussi pour d'éventuels travaux de maintenance. Ces illuminations



nous accompagneront jusqu'aux premiers jours de l'année 2010 que nous vous souhaitons heureuse pour vous et ceux qui vous sont chers.

### La Fête de la Fin de l'Été du 12 septembre dernier

C'est désormais la tradition, à la fin des beaux jours, la municipalité organise un grand rendez-vous sportif et convivial autour des installations de loisirs du parc de la mairie. Lorsque le temps le permet, nous profitons ainsi des derniers moments de la piscine, du court de tennis, des pistes

de boules et du terrain de football. L'aire de jeux et des animations ponctuelles accueillent les plus jeunes d'entre nous.

Cette année, de nouveau, vous avez été nombreux à participer aux activités sportives, notamment à un match de foot inter-générationnel, très animé, en fin d'après-midi.

L'apéritif qui a suivi a donc été le bienvenu et nous avons conclu cette journée à la salle des Granges autour des plats de notre cuisine d'extérieur préparée par Eden Hookumchand, spécialiste des sauces épicées dont, cette année encore, il n'a pas voulu révéler les secrets. En septembre 2010, peut-être ?



### AVEB

Quelques nouvelles de l'association de notre village.

Le premier vide-greniers du village fut un franc succès pour cette première édition où même le temps était de la partie.

46 exposants avaient répondu présents dont la moitié était des habitants du village car il faut le rappeler un emplacement gratuit de 6 mètres était mis à disposition de chacun.

Redémarrage également de nos activités avec déjà 63 adhérents car nos tarifs sont les plus attractifs de la région (assurance comprise). En effet, quoi de plus sympathique que de pouvoir faire de la gymnastique à deux pas de chez vous, en petit groupe dans la magnifique salle des Granges. Cette année c'est Christophe (moniteur d'état) qui anime les cours tous les lundis et jeudis soirs de 18H30 à 19H30. Venez tester vous serez conquis(es).

Les effectifs de la country et du yoga sont en nette progression et toujours dans la bonne humeur.

Cette année également du Tai Ji Quan et des cours de dessin sont au programme de l'animation de notre village. Il n'est pas trop tard pour venir découvrir ces activités et vous avez toujours la possibilité de venir essayer gratuitement et sans engagement tous nos cours.

Si vous souhaitez pratiquer plusieurs activités ou les faire en famille nos tarifs sont dégressifs et très avantageux. De même que



nous étudions toutes les demandes spécifi-



ques afin d'avoir le tarif adapté à votre besoin.

Toutes nos activités sont aussi ouvertes aux personnes extérieures à la commune.

Un renseignement, une question :  
aveb77@hotmail.fr ou 09.53.19.34.97

## Pour le plaisir...



**E**n cette fin d'été, les habitants de Villiers-en-Bière ont eu le plaisir de découvrir que notre village avait obtenu la fleur de vermeil pour sa première participation au concours des villages fleuris.

Cette réussite est due à l'effort de la municipalité et de son personnel qui, par les vasques fleuries réparties dans les rues et les différents parterres colorés, ont su donner à notre village un air de fête.

Cette réussite n'aurait pas pu se faire sans la participation des habitants qui avec beaucoup de goût, ont aussi apporté leur contribution en présentant des maisons décorées et fleuries. Certains d'entre eux s'étaient inscrits au concours individuel de la maison fleurie et là encore, Villiers-en-Bière a eu le plaisir de féliciter les gagnants : Michèle et Jacques MONAURY qui ont obtenu la fleur de vermeil.

Si vous passez dans le lotissement de « La Gardiole », vous aurez le plaisir de découvrir un quartier agréable, avec des maisons disposées irrégulièrement et laissant assez d'espace pour

que des arbustes et des fleurs fassent ressortir des pointes de couleurs au milieu des pelouses verdoyantes. C'est là que Michèle et « Jacky » peuvent tout au long de l'année, développer leurs talents de jardiniers.

Installés dans le village depuis 23 ans, ces jeunes retraités ont eu le temps d'aménager le pourtour de leur maison pour en faire un petit paradis horticole. Jacky, ancien conducteur de travaux du BTP, passionné par la taille de la pierre et l'architecture a su mettre en pratique ses compétences ; la préparation du terrain, le bêchage, la tonte, la taille des haies, enfin tous les gros travaux ne lui font pas peur.

La collaboration de Michèle est précieuse : avec le sens du détail et adepte de décoration, elle met ses compétences dans la réalisation des jardinières, bacs et potiches qui ornent l'ensemble pour un tableau final harmonieux.

Même en y passant en moyenne 3 heures par jour, avec un budget assez conséquent, pour Michèle et Jacky, il n'y a pas de gros sacrifices à consacrer à leur passion, même si elle demande une présence régulière pour veiller à la croissance et au « bien être » des plantes. Les roses demandent à être taillées, regardées, même admirées, arrosées et en un mot, soignées avec beaucoup d'amour. Elles ne connaissent pas la solitude car elles sont entourées d'une multitude d'autres fleurs : crocus, tulipes, jonquilles, narcisses puis géraniums, capucines, impatientes, fuchsias, marguerites, hortensias et bien d'autres... Toutes ces magnifiques réalisations, en plus de la variété de couleurs, de parfum et de charme, évoluent avec grâce dans des bouquets d'arbustes et de plantes à feuillages caduques ou persistants, et offrent aux vi-

siteurs une bouffée de bonheur au milieu de ce mini parc naturel.

Michèle et Jacky laissent courir leur imagination pour créer, placer et choisir leurs plantations. Une règle d'or : les engrais chimiques en sont proscrits. Leurs réussites sont les fruits de traitements naturels mélangés à des connaissances acquises avec l'expérience mais surtout d'attention et de délicatesse dans la pratique de leur art.

Le renouveau du printemps, le feu d'artifice des couleurs d'été, la chaleur flamboyante de l'automne sont leur bonheur. Avec l'hiver et la morte saison où la nature s'endort, c'est pour nos jardiniers un moment de tristesse mais aussi... de repos où il est bon de se retrouver en famille dans la maison

Michèle et Jacky, tous ces moments de bonheur que vous nous offrez au cours des saisons, vous avez su nous les faire partager et la récompense qui vous a été faite (accompagnée d'un agenda et d'un sac publicitaire) n'a pas été usurpée.

Nous savons déjà que la saison 2010 est en cours de préparation et que nous aurons encore l'occasion d'admirer vos réalisations. Pour le prochain concours, le choix sera difficile, car la concurrence sera rude avec de nouveaux participants prêts à en découdre avec bonheur et réussite.

Nous savons déjà que tous ensemble à Villiers, avec élégance, nous saurons le dire et le faire avec « des fleurs »

Alors encore « bravo et à l'année prochaine ».



### NOUVELLES BRÈVES

**Réunion publique :** Vendredi 6 novembre 2009, Monsieur le Maire et le Conseil Municipal ont tenu une réunion publique d'information dans la salle des Granges. Une présentation des achats et des travaux réalisés, des chantiers en cours et des projets a été faite à la population. Chacun a pu entendre les grandes lignes et orientations correspondant aux engagements de l'équipe municipale afin d'améliorer le confort de vie des habitants de Villiers en Bière. De nombreux échanges ont pu se faire et se poursuivre lors d'un « pot de l'amitié » qui devait clôturer la soirée.

**« Une commune Un art en festival » :** Comme l'année dernière, « Culture Artistique Cantonale » organise du 10 au 18 avril 2010, une manifestation artistique sur les différentes communes du canton de Perthes en Gâtinais.

**Repas dansant 2010.** Le mardi 16 février 2010, la Communauté de Communes organise son repas dansant annuel. Il aura lieu dans la salle de la Bergerie de la commune de Villiers en Bière à partir de 12h30. Un repas traiteur vous est proposé et un orchestre fera l'animation entre les plats et jusqu'à 18 heures. Cette journée a pour objectif la rencontre entre les habitants des différents villages du Pays de Bière pendant un moment très convivial. Pour tout renseignement ou inscription s'adresser à Ophélie au 01.60.66.12.53.

**Seniors en vacances : des vacances pour tous.** L'opération « Seniors en vacances » est organisée conjointement avec l'ANCV (l'agence nationale pour les chèques-vacances) : le but est de faire partir **les retraités qui ne paient pas d'impôts sur le revenu (ou très peu) en vacances pendant une semaine** à un prix très faible. En effet, l'ANCV paie la moitié du prix de la semaine. Cette année, la Communauté de

Communes du Pays de Bière et la CCAS de Roissy en Brie se sont unis pour vous proposer aux meilleures conditions une semaine à Pont d'Ailleyras, en Auvergne, du 17 au 24 mai 2010. Vous serez accompagnés de deux animatrices, en hébergement dans des gîtes pour deux personnes. L'idée est simple : si vous ne payez pas du tout d'impôt sur le revenu, la semaine en pension complète vous coûte 180 € par personne ; si vous payez un faible impôt sur le revenu, la semaine est à 360 € par personne. Le déplacement en bus n'est pas compris dans ces tarifs. Vous pouvez payer en trois fois pour ne pas grever votre budget et le voyage est sans surprise : transport, hébergement, repas, animation et visites sont inclus ! Vous pouvez contacter Ophélie pour tout renseignement : elle suivra vos dossier en toute confidentialité.

**Vœux du Maire : Jeudi 28 janvier 2010 :** Comme l'année dernière, dans la salle de la Bergerie, auront lieu les vœux du Maire et du Conseil Municipal. Tous les habitants du village y sont chaleureusement conviés.

#### Etat civil

**Mariage :** M<sup>lle</sup> VILETTE et M. HESSEMANS le 7 novembre 2009

#### Naissances :

Luan RESHANI-BREHINIER le 7 mars 2009-11-07

Albin Louis GAUBIL-BERGOUGNOU le 23 juillet 2009

*Conformément à la loi informatique et liberté, vous pouvez si vous êtes concernés vous ou un membre de votre famille, vous opposer à la parution dans nos colonnes d'une naissance, mariage ou d'un décès en le faisant savoir au service de l'état civil. Sans opposition la publication sera automatique.*

## Regard sur le secrétariat de la mairie de Villiers en Bière

Dans une petite commune, la mairie tient une place importante.

En plus du secrétariat général (accueil téléphonique, courriers du maire et des élus, fax, internet etc..) le secrétariat répond à des questions très variées : on s'adresse à la mairie aussi bien pour un chien perdu que pour une demande de carte d'identité ou pour accueillir des personnes qui font des recherches généalogiques.

Le secrétariat est là pour essayer d'apporter une réponse à tout problème qui peut se poser dans la mesure de ses compétences afin de répondre au mieux aux préoccupations des administrés.

C'est aussi un relais entre les habitants et l'équipe municipale. Chaque demande est transmise aux élus ou à Monsieur le Maire. Dans leur travail quotidien, Martine MARICAL et Lydia ZIEMBINSKI gèrent

aussi bien des demandes de photocopies que des questions relatives à l'Etat civil.

Elles manipulent de nombreux imprimés : dossier pour une demande de carte d'identité, recensement militaire, urbanisme..... Elles peuvent aussi vous renseigner sur le cadastre et vous délivrer si besoin, une copie de parcelle en respectant la procédure administrative.

Elles assurent la gestion de l'Etat civil (voir tableau ci-après) : délivrent des extraits d'acte de naissance, de décès, s'occupent des reconnaissances d'enfants, préparent les actes de mariages

Martine MARICAL s'occupe du recensement militaire des jeunes de la commune, reçoit les demandes en matière d'urbanisme, et aide parfois les administrés à remplir les formulaires.

Elle gère également la comptabilité et le

budget de la commune : factures, bulletins de paie des employés communaux, indemnités du maire et des adjoints, achat de fournitures et matériel et prends en charge les dossiers de la sécurité et de l'accessibilité de Carrefour et de la galerie marchande... La semaine précédant des élections, elle prépare également tous les documents nécessaires. Par ailleurs, le secrétariat gère les demandes de location des salles municipales.

**La mairie est ouverte au public du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h30**

**sauf le vendredi (ouverture à 13h00 et fermeture à 17h00).**



## Etat Civil

### Les démarches administratives

Documents	Pièces demandées
Extrait d'acte de naissance Extrait d'acte de mariage Extrait d'acte de décès	- livret de famille - pièce d'identité
Carte d'identité	- extrait d'acte de naissance ou livret de famille - justificatif de domicile de moins de 3 mois - 2 photos d'identité - carte périmée Dans certains cas il faut fournir également : - certificat de nationalité française - jugement de divorce - attestation d'hébergement  En cas de non présentation de l'ancienne carte pour un renouvellement, il faudra joindre un timbre fiscal à 25 €
Passeport biométrique	Les passeports ne sont plus délivrés en mairie de VILLIERS EN BIERE Il faut désormais s'adresser dans les villes équipées pour les passeports biométriques : - Dammarie les Lys - Melun - ou Fontainebleau Le tarif est le suivant : - 88 € pour les adultes - 45 € pour les enfants entre 15 et moins de 18 ans - 20 € pour les enfants de moins de 15 ans
Recensement militaire à 16 ans	- pièce d'identité - livret de famille des parents
Légalisation de signature	- pièce d'identité - document à signer sur place
Sortie de territoire	- livret de famille - carte d'identité de l'enfant - carte d'identité du représentant légal - jugement du tribunal s'il y a lieu
Attestation d'accueil	- document attestant sa qualité de propriétaire ou locataire - justificatif de domicile - numéros des passeports des personnes à accueillir - timbre de 45 € au profit de l'OMI
Inscription sur les listes électorales	- pièce d'identité française ou européenne - justificatif de domicile

## Nouvelle station d'épuration



Personne n'a oublié l'état de délabrement dans lequel se trouvait notre ancienne station d'épuration. A l'époque, la situation était telle que les autorités sanitaires avaient imposé à la commune l'installation immédiate d'une cuve pour recueillir les effluents qui s'écoulaient sans traitement dans le ru de la mare aux Évées ! La location de cette cuve coûtait (et coûte encore), une fortune à la commune alors qu'aucune étude sérieuse ni financement effectif n'étaient engagés.

Il y avait donc urgence à intervenir. Dès mars 2008, des études techniques ont été lancées pour déterminer la taille et le mode de filtration de la nouvelle station, compte-tenu des contraintes de terrain. Simultanément, un diagnostic du réseau d'assainissement était programmé et les recherches de financement lancées. Le projet arrive aujourd'hui dans sa phase finale et les travaux vont démarrer au début de l'année 2010.

- La capacité de la station sera de 350 équivalents habitants.
- Le débit de traitement de 53 m<sup>3</sup>/ jour .
- La filière eau est de type aération prolongée.
- Le traitement des boues bénéficiera d'un procédé écologique rhizophites, autrement dit des lits de sables plantés de roseaux .

Le niveau de traitement des eaux respectera la qualité du milieu récepteur.

Le coût des travaux pour un montant de 531 500 € HT sera subventionné à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil Général, le Conseil Régional d'Ile de France et la participation de la commune de 20 %.

## Action Sociale de Villiers en Bière

À notre arrivée à la mairie, nous avons découvert que différentes aides pouvaient être attribuées à certains habitants, aides ponctuelles pour certaines, systématiques pour d'autres, occasionnelles et même pouvant être perçues comme arbitraires dans certains cas, sans que la population soit précisément informée des règles et des procédures d'attribution.

Aujourd'hui, comme nous nous y étions engagés, la municipalité a souhaité mettre en place un véritable règlement d'action sociale, rédigé par la Commission Sociale, validé par l'ensemble du Conseil Municipal et qui soit porté à la connaissance de la population.

Cette dynamique tient à améliorer les conditions de vie et matérielle des habitants, de la petite enfance au quatrième âge, en tenant compte de la situation de

chacun, sans aucune discrimination et dans un souci de justice.

Ce règlement, voté lors du dernier conseil municipal du 8 décembre est affiché à la mairie et accessible sur le site :

[www.mairievilliersenbiere.fr/](http://www.mairievilliersenbiere.fr/)

**Chacun peut le consulter et adresser ses demandes auprès du secrétariat de la mairie.**

La commission sociale se réunira régulièrement afin de traiter chaque dossier. La mise en œuvre et le respect des procédures et conditions d'octroi doivent assurer un traitement équitable des dossiers. Toutefois, les responsables de la commission se réservent le droit, dans des circonstances exceptionnelles, de délivrer une aide hors critères en saisissant directement le conseil municipal.

## Orsonville

Le domaine agricole d'Orsonville est sans doute le premier et plus ancien établissement permanent de la commune puisque on en trouve trace au milieu du XIII<sup>ème</sup> siècle lorsque son propriétaire, Hughes de la Grange le vend aux religieuses de l'Abbaye du Lys qui vient d'être fondée à proximité.

Pendant 400 ans, ces dernières vont le faire prospérer et l'administrer, le louer en ferme puis il sera vendu.

Parmi tous les fermiers et propriétaires qui se sont succédés, certains ont laissé leur trace comme Nicolas de Paris ou la famille Rousse au milieu du XVII<sup>ème</sup> siècle que l'on retrouve, encore aujourd'hui, sur le cadastre avec le bois du Petit Paris ou le bois Rousse.

C'est à la famille Le Blanc de Châtauvillard, propriétaire de 1761 à 1884 et dont deux des membres seront maires de Villiers-en-Bière, l'un sous la Révolution, l'autre début XIX<sup>ème</sup>, que nous devons les bâtiments de la ferme telle que nous la connaissons aujourd'hui. Ce sont d'ailleurs ces travaux gigantesques qui seront une des raisons de la faillite familiale.

La ferme, vendue par adjudication devient alors la propriété des Humbert d'Aurignac, la célèbre Thérèse Humbert, qui défraiera la chronique financière des dernières années du XIX<sup>ème</sup> siècle dont la réussite insolente se révélera être une des plus grandes escroqueries que la France n'ait jamais connues.

Après la chute des époux Humbert, la ferme est de nouveau vendue aux enchères par adjudication, le 8 août 1902. C'est un négociant parisien prospère du nom de Jean-François Pellissier qui en fait l'acquisition et ce sont ses héritiers qui en sont propriétaires aujourd'hui. La ferme est toujours en activité et une partie de ses bâtiments accueille des chambres d'hôtes.



## Réhabilitation de la piscine

Une étude de la faisabilité de la restructuration de la piscine a eu lieu au cours de l'année 2009 avec un cabinet d'étude spécialisé

Les travaux de réhabilitation de la piscine seront réalisés en deux phases et sur deux années budgétaires, la première phase débutera en début d'année 2010 et la seconde après la saison 2010.

### Phase 1.

- Création d'un nouveau local technique.
- Création d'un nouveau pédiluve.
- Agrandissement des plages.
- Remplacement des équipements de filtration et de stérilisation.
- Remplacement des réseaux hydrauliques.
- Remplacement des équipements électriques.

- Modification du cycle de l'eau dans le bassin.
- Modification des clôtures.

### Phase 2

- Réhabilitation des vestiaires et mise aux normes.

L'ouverture de la piscine en 2010 aura lieu comme d'habitude au mois de juin.